

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2015 – 18 h 30

L'an DEUX MILLE QUINZE et le TRENTE et UN MARS à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle Respelido, sous la Présidence de M. Pierre GAUTIER, Maire.

Présents : AIPERTI Maryse - ALLAIN Thierry - BARRAS Marinette - BRINGANT Gilbert - BUNET Robert - CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry - DARDINIER Virginie - DE PABLOS Olivier - FOULER Séverine - GAUTIER Pierre - GELIN Liliane - HERMITTE Dorella - KOZAN Marie-Françoise - LAHURE André - MOUTTET Manuel - PAGLIARA Sylvie - RUMEAU René - RUTLER Béatrice - SERRIERE Alain - TOURREL Roger -

Absent : MEYER Eric -

Absent excusé :

Pouvoirs : MAILLET Laurence (pouvoir à D. HERMITTE) – POGGI Danielle (pouvoir à L. GELIN) –

Secrétaire de séance : HERMITTE Dorella.

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée d'être présente ce soir.

1. Approbation du Compte Rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance au Conseil Municipal :
Le compte rendu est voté à l'unanimité

2. FINANCES

M. CONSTANT demande au Maire la parole :

« En tant que délégué syndical et aux vues des dernières réunions de travail sur le budget et des prises de position d'une majorité,

- *je voterai les dépenses*
- *je voterai contre certaines pour les recettes car elles restent insuffisantes*
- *et je voterai contre les taux d'imposition : il vaut mieux une petite hausse cette année qu'une grosse dans deux ans.*

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une des variables d'ajustement pourrait être le non renouvellement des contrats à durée déterminée et les contrats aidés, sans compter la diminution du régime indemnitaire des agents titulaires et non titulaires qui fait une bonne part du salaire.

Un budget d'austérité pourrait mettre en cause l'avenir de certains contrats.

Il vaut mieux donner du travail que de voir les gens faire des demandes d'aide aux institutions ainsi qu'au C.C.A.S. pour survivre. »

A / COMPTE DE GESTION (M14 – M 49)

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre Gautier,

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que les comptes de gestion de la Commune et le budget de l'eau et Assainissement dressés, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

B / VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Conseil Municipal,

- après avoir élu Monsieur André LAHURE, pour présenter les Comptes Administratifs,

- Monsieur Pierre Gautier ayant quitté la salle

délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2014 dressés par Monsieur André LAHURE, Adjoint aux Finances, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, qui se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE (M.14)

FONCTIONNEMENT

Dépenses.....	2 104 787.58	€		
Recettes.....	2 528 778.79	€		
Résultat :	423 991.21	€		EXCEDENT

INVESTISSEMENT

Dépenses.....	339 347.06	€		
Recettes.....	639 448.13	€		
Résultat :	300 101.07	€		EXCEDENT

RESTES A REALISER

Dépenses.....	329465.61	€		
Recettes.....	250 100.00	€		
Résultat :	79 365.61		€	DEFICIT

EXCEDENT GLOBAL : **644 726.67** **€**

COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT (M.49)

EXPLOITATION

Dépenses	56 158.79	€		
Recettes.....	624 153.40	€		
Résultat :	567 153.40		€	EXCEDENT

INVESTISSEMENT

Dépenses	28 258.12	€		
Recettes.....	117 664.69	€		
Résultat :	89 406.57		€	EXCEDENT

Restes à réaliser :

Dépenses	0	€		
Recettes.....	0	€		
Résultat :	0		€	

EXCEDENT GLOBAL : **657 401.18** **€**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **ADOPTER à l'UNANIMITE et d'arrêter les résultats définis ci-dessus.**

C / AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 (M14)

Monsieur le Maire expose que le Compte Administratif de 2014 présente, en résultat global, un excédent de fonctionnement de : **423 991.21 €**

Il propose d'affecter cette somme de la façon suivante :

- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté : **423 991.21 €**

ADOPTE à l'unanimité

D / AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 (M49)

Monsieur le Maire expose que le Compte Administratif de 2014 présente, en résultat global, un excédent de fonctionnement de 567 994.61 €

Il propose d'affecter cette somme de la façon suivante :

Article 002 : Excédent d'exploitation reporté : **567 994.61 €**

ADOPTE à l'unanimité

E / VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2015

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport établi par la Commission des Finances, afin de pouvoir fixer le taux des taxes pour 2015.

Il propose d'adopter les taux suivants :

. Taxe d'habitation.....	18.80 %
. Taxe foncier bâti.....	14.81 %
. Taxe foncier non bâti.....	62.26 %
. C.F.E.	26.36 %

Le Conseil Municipal, adopte les taux proposés à la majorité **(4 contre : CONSTANT, DE PABLOS, LAHURE, RUTLER)**.

F/ SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Il est à noter trois demandes de subventions particulières qui ont été rejetées en réunion de travail mais Monsieur le maire souhaite que le Conseil Municipal puisse se prononcer, afin de répondre aux concernés.

- la St Hubert, Association de promotion de la chasse
Cette association organise chaque année dans un village différent une manifestation festive orientée vers la curée. Elle sollicite annuellement une subvention de 350 e à chaque village de la C.C.V.I. Pour information, cette manifestation se déroulera cette année à Méounes.
(3 pour : M. le Maire, M. LAHURE, M. RUMEAU et 2 abstentions). Proposition rejetée.
- la fête à ... rosé, Association de promotion du vin rosé sur la CCVI qui organise une fête autour de ce thème chaque année dans un village différent. Pour cela, elle demande à chaque village une participation annuelle de 600 €. Pour information, cette année, elle se déroulera sur Mazaugues (3 pour : M. le Maire, Mme HERMITTE et M. LAHURE). Proposition rejetée.
- Association de sauvegarde du patrimoine ACA : association qui lutte contre l'exploitation du gaz de schiste dans notre région. Animée par le Maire de Pontevès, cette association souhaite que les communes participent financièrement à son action. La participation demandée est de 200 €.
(1 abstention : M. LAHURE et 1 pour : M. GAUTIER). Proposition rejetée

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la Commission des Finances, en ce qui concerne le vote des subventions aux associations et annonce qu'il s'abstiendra car il n'a pas à prendre parti ni pour l'un, ni pour l'autre. Le montant global est identique à l'année dernière à savoir 12 400 €.

Après les avoir énumérées une à une, il demande au conseil de se prononcer

Le conseil Municipal **attribue à la majorité** les subventions aux associations suivant tableau annexé à la présente (1 abstention : M. le Maire + 1 abstention : Mme FOULER - subvention de l'Ecole de danse « Talon – Pointe »).

G / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 (M14)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget présenté par l'adjoint aux finances, en énumérant article par article, et cela dans chaque chapitre, toutes les dépenses envisagées et indispensables. La même opération est faite pour les recettes. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ce projet de budget.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget, considérant que toutes les dépenses et les recettes portées sur ce budget sont nécessaires et justifiées, vote le budget présenté, au niveau des chapitres et opérations.

Le Budget comprend :

	Propositions	Vote du CM
DEPENSES :	3 386032.35 €	3 386032.35 €
Dépenses Fonctionnement	2 522003.27 €	2 522003.27 €
Dépenses Investissement	864029.08 €	864029.08 €
RECETTES :	3 386032.35 €	3 386032.35 €
Recettes Fonctionnement	2 522003.27 €	2 522003.27 €
Recettes Investissement	864029.08 €	864029.08 €

Budget de fonctionnement et d'investissement voté **à la majorité (4 voix contre : CONSTANT, DE PABLOS, LAHURE, RUTLER - chapitre 73 recettes)**

H/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF (M49)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget présenté par l'adjoint aux finances, en énumérant article par article, et cela dans chaque chapitre, toutes les dépenses envisagées et indispensables. La même opération est faite pour les recettes. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ce projet de budget.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget, considérant que toutes les dépenses et les recettes portées sur ce budget sont nécessaires et justifiées, vote le budget présenté, au niveau des chapitres et opérations.

<i>Le Budget comprend :</i>	Propositions	Vote du CM
DEPENSES :	1 561308.26 €	1 561308.26 €
<i>Dépenses Exploitation</i>	635 951.98 €	635 951.98 €
<i>Dépenses Investissement</i>	925 356.28 €	925 356.28 €
RECETTES :	1 561308.26 €	1 561308.26 €
<i>Recettes Exploitation</i>	635 951.98 €	635 951.98 €
<i>Recettes Investissement</i>	925 356.28 €	925 356.28 €

Budget d'exploitation et d'investissement voté à l'unanimité

3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'établir un programme prévisionnel de demandes de subventions pour 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé décide : à l'unanimité

- **DE L'AUTORISER à demander toutes les subventions nécessaires aux opérations prévues aux Budgets Primitifs (M 14 et M 49) auprès de tous les partenaires.**

4. ANNULATION DELIBERATION 78/75 TAXE AMENAGEMENT

M. le Maire expose que Monsieur le Sous-Préfet n'a pas approuvé les délibérations n° 2014/075 et 2014/078 en date du 28 octobre 2014 relative à la taxe d'aménagement (participation des nouveaux propriétaires pour les frais qui vont induire). Les zones étaient trop vastes pour les secteurs de la Cabrore nord et chemin des Déoux aux marins. Il convient donc de l'annuler. Cependant M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera difficile d'envisager dans ces conditions des travaux d'aménagement. Il ne peut pas avoir d'effet rétroactif donc cela ne sert à rien de reprendre une autre délibération. En 2016, une cinquantaine de maisons seront construites.

Accord à la majorité (4 abstentions).

5. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2015/RESEAU ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune percevra la somme de 354 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public due par E.D.F.

Accord à l'unanimité.

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSOTION DES INSTALLATIONS D'ABRIS VOYAGEURS VARLIB

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention avec le Conseil Général pour l'abri bus quartier St Jean.

Accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire informa qu'il y a eu un début d'incendie en début d'après-midi. Le commandant SPODDIG de la caserne des pompiers de Garéoult a souligné l'efficacité des services techniques (M. AVENEL, M. BASQUE et M. OLIVIER) de la commune arrivés en premier sur les lieux. Par leur intervention rapide, ils ont évité que plusieurs hectares partent en fumée. L'incendie ne s'est étalé que sur une surface de 25 m².

Monsieur le Maire souhaite, avant de lever la séance, s'adresser au Conseil Municipal :

« Je pense que les choix budgétaires que nous venons de faire sont une grave erreur de gestion. J'ai bien compris le feuille de route, et, étant élu pour mettre en œuvre les décisions du Conseil Municipal, je vais appliquer le budget. Je fais remarquer, comme j'ai expliqué lors des réunions budgétaires préalables qu'il agit directement sur le fonctionnement (chapitre 11) et sur l'emploi (chapitre 12). Il obère aussi la capacité d'investissement, mais cela se ressentira dans 2 ou 3 ans. Mais c'est votre choix et j'en suis solidaire évidemment. »

La séance est levée à 20 heures 30

Le Maire,
Pierre GAUTIER